042-214203184-20231127-D20232711-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ Délibération n° D20232711-04
Du 27 novembre 2023
CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL
APPROBATION AVANT-PROJET DÉTAILLÉ
DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET
ENVELOPPES TERRITORIALISÉES

Nombre de membres				Date de la convocation	22.11.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.11.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY

A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (12)

Absents: FOLLÉAT J - BONNEVAUX V - MAURICE M (3)

Secrétaire : Daniel DELORME

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL APPROBATION AVANT-PROJET DÉTAILLÉ DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET ENVELOPPES TERRITORIALISÉES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le chiffrage établit par le cabinet TASSIN-RÉOCREUX pour la réalisation du centre technique communal à la Mariche.

Montant estimatif de l'avant-projet détaillé : 414 290 € HT

Sont à rajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre (9.5% du montant des travaux, soit 39 357 € HT) et des frais annexes pour environ 30 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer deux dossiers de demande de subvention :

- Auprès de l'ÉTAT, dans le cadre des Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2024
- Auprès du Département de la Loire, dans le cadre des enveloppes territorialisées 2024.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve l'avant-projet détaillé dans les termes présentés ;
- S'engage à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- Sollicite l'octroi de subventions auprès de l'État dans le cadre de l'enveloppe DETR 2024 ainsi qu'auprès du Département de la Loire dans le cadre de leur enveloppe territorialisée 2024 ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 28 novembre 2023.

Hervé BÉAL, Maire Daniel DELORME, secrétaire de séance